

PROCÈS - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Pressoir, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Sylvain DURAND, Maire.

Étaient présents :

M Sylvain DURAND, Mme Laurence BÂCLE, M Jean-Louis BROSSARD, M. Xavier MURAT, Mme Anne-Gaëlle FERNAGU-BERTHIER, M Olivier GOUPILLON, M. Didier SCEOSOLE, M. Gilbert GUILLOCHIN, M César DE OLIVEIRA, M. Thierry RICHARD, M. Olivier PLOIX, Mme Brigitte GRANDO, M. Vincent PATRONE, Mme Edith SARDOU, M David MARTIN, Mme Agnès GIRAUDON, M. Julien CANTAGALLI, Mme Carole TERRIEN

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Catherine ABADIE à M. Sylvain DURAND
Mme Stéphanie SOULIÉ à M Xavier MURAT

Absents excusés :

Mme Marielle LEMARECHAL, Mme Céline CROISSET, Mme Liliane GUILLOSSOU

Formant la majorité en exercice.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H30

Secrétaire de séance ~ M. Xavier MURAT

Le compte rendu de la séance du 29 septembre 2022 est adopté à l'unanimité

I - DÉLIBÉRATIONS

N° 51/2022 – DEMANDE FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LOCAUX ASSOCIATIFS DANS LES ANCIENS VESTIAIRES SITUÉS RUE DU STADE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16,

Vu la délibération du Conseil Communautaire 20-054 en date du 14 octobre 2020, approuvant l'ouverture d'un fonds de concours à destination des communes, pour les exercices 2020-2022

Considérant que le montant du fonds de concours versé par la CCCY ne peut excéder 50% de la part du financement HT restant à la charge de la Commune bénéficiaire

Considérant que la dotation pour la Commune de Villiers-Saint-Frédéric s'élevait à 175 140 € pour les années 2020-2022.

Considérant que la Commune a sollicité des fonds de concours à hauteur de 56 003,37 €, le solde disponible pour la triennale 2020-2022 est de 119 136,63 €

Considérant que la commune de Villiers- Saint- Frédéric souhaite procéder à des travaux d'aménagement de locaux associatifs dans les anciens vestiaires situés rue du Stade et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines,

Considérant que le montant des travaux a été estimé par le maître d'œuvre à la somme de 264 100 € HT

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Le conseil Municipal

Après en avoir délibéré

✎ **DECIDE** de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement des travaux d'aménagement de locaux associatifs dans les anciens vestiaires situés rue du Stade à hauteur de 119 136,63 € correspondant au solde disponible pour la triennale 2020-2022

✎ **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

✎ **PRECISE** que la recette sera inscrite à l'article 13251

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

II – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait le point sur les affaires en cours notamment au sujet d'une maison squattée depuis plusieurs mois, et sur l'avancement de la procédure menée à l'encontre des propriétaires des terrains Chemin des Forceries.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 20h50



Sylvain DURAND
Maire de Villiers-Saint-Frédéric